

# MOTION

## **Sécurisation de la Grand-Rue**

Les travaux de la Grand-Rue sont pratiquement terminés. La circulation sur cette rue va donc être rétablie comme auparavant mais sans les installations de signalisation pour les deux passages piétonniers de la Place du Temple et de la Rue St-Théodule.

Ce fait provoque aujourd'hui l'insatisfaction de nombreux piétons boélands qui n'osent se risquer à traverser la Grand-Rue sans être sûrs que l'automobiliste les a vus. De même, l'automobiliste n'est pas certain que les piétons qui déambulent ou discutent sur le trottoir ne vont pas se lancer à l'improviste sur un passage non protégé. Ce problème est encore plus marqué par mauvais temps et de nuit car même les clignotants jaunes ont disparu.

Notre traversée de ville fait partie de l'axe routier Corseaux-Villeneuve sur lequel les communes ont toutes installé des feux de protection des passages piétons.

L'augmentation de la population provient notamment des hauts de la commune et le parking souterrain des Anciens Fossés va s'ouvrir prochainement. De plus, les nouveaux transports publics qui desservent les hauts de la commune et les communes avoisinantes déversent leurs usagers sur la Grand-Rue. Ces gros véhicules masquent également le passage individuel des piétons aux conducteurs. Le nombre de personnes qui devront traverser notre Grand-Rue pour aller chez les commerçants, au théâtre, au château, au port, au bord du lac, va augmenter sensiblement. Les collèges se trouvent au centre-ville et les enfants doivent aussi traverser cet axe pour aller à la plage ou au Musée du jeu.

Afin d'éviter que notre ville devienne une cité-dortoir, il est important d'améliorer les conditions de vie à l'intérieur de la localité pour que les habitants utilisent les avantages situés au-dessous de l'axe est-ouest.

Aujourd'hui, l'incertitude règne tant du point de vue piétonnier que du trafic routier, d'autant plus que les aveugles et handicapés n'ont plus la possibilité d'entendre le signal qui leur était destiné pour traverser.

### **Propositions :**

1) La première proposition indispensable est de rétablir les deux installations lumineuses de protection des passages piétonniers mais en synchronisant ces derniers afin de stopper les véhicules une seule fois, en même temps et d'éviter ainsi que chaque voiture doive s'arrêter pour chaque piéton, ce qui a ralenti le flux des véhicules et insécurise les piétons. De plus, le freinage et le démarrage de chaque véhicule pour chaque piéton produit une pollution non négligeable sur cet axe traversant notre bourg. Les bus et trolleybus subissent les mêmes arrêts et démarrages consommant ainsi plus d'énergie.

Le coût approximatif de cette double installation synchronisée de passages piétonniers, comprenant la fourniture, la fixation, la pose et la mise en service des deux passages, s'élèverait à fr. 60'000.-environ.

**2)** Une deuxième proposition serait d'intégrer également à cette nouvelle signalisation, la synchronisation du carrefour de la Rue des Terreaux, distant de environ, afin d'éviter un nouvel arrêt des véhicules. Cette rue sera fortement chargée lorsque le parking des Remparts s'ouvrira. L'évaluation de cette proposition complémentaire pour mise à neuf complète du carrefour avec priorité aux transports publics, serait environ de fr. 80'000.--.

**3)** Si les finances le permettent, il serait bon de moderniser le carrefour de l'Avenue Muller pour faciliter l'accès à la Grand-Rue des véhicules en provenance du centre-ville. En effet, nous avons établi une zone 30 km/ h au centre de notre commune pour y diminuer le trafic mais ceci n'est pas suffisamment convaincant car les véhicules doivent attendre trop longtemps au bas de l'Avenue Muller. Ce fait sera aussi aggravé par l'ouverture du parking souterrain des Remparts (coût fr. 80'000.--).

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, membres du Conseil communal, de bien vouloir accepter cette motion, de l'envoyer pour prise en considération et étude à une Commission qui, je l'espère, l'adoptera afin de la transmettre à la Municipalité pour préavis.

La Tour-de-Peilz, avril 2013

Roland Chervet